



COMMUNE DE CALCATOGGIO

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Entre les soussignés

Commune de CALCATOGGIO

Place du Dr Versini 20111 CALCATOGGIO,

représentée par son maire en vertu de la délibération du conseil municipal n° 40/2016 en date du 19 Novembre 2016

Ci-après désigné « le bailleur »

et

Ci-après désigné « le preneur »

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article premier : Désignation des locaux loués

Le présent contrat concerne la salle des fêtes de la commune de CALCATOGGIO située lieu-dit « Casanova » 20111 CALCATOGGIO. ainsi que ses dépendances.

Article 2 : Equipements mis à disposition du preneur

Le bailleur s'engage à mettre à la disposition du locataire :

Ce matériel devra être restitué en parfait état de propreté et de fonctionnement.

Un inventaire de ce matériel sera effectué lors des états des lieux qui seront dressés à l'entrée et à la sortie de la salle.

Article 3 : Utilisation de la salle louée

*Le preneur loue la salle pour organiser _____ le _____ .
comprenant _____ personnes.*

Article 4 : Début et fin du contrat de location

Le preneur loue la salle à partir du _____ à _____ heures jusqu'au _____ à _____ heures. Afin que l'état des lieux d'entrée puisse être dressé, il s'engage à se présenter le jour du début de la location à _____ heures.

À la fin de location, le preneur devra restituer la salle à l'heure prévue.
Il devra rester le temps nécessaire pour permettre l'établissement de l'état des lieux de sortie.

Article 5 : Obligations du bailleur

Le bailleur est tenu de mettre le local à la disposition du preneur à la date et à l'heure convenues pour le début de la location.

Il est précisé qu'en cas d'accident ou d'incendie, sa responsabilité ne sera engagée que s'il n'y a pas plus de ___ personnes présentes lors de l'événement organisé par le preneur.

En outre, il est tenu d'assurer le chauffage de la salle pendant toute la location.

Article 6 : Obligations du preneur

Le preneur s'engage à :

- payer les arrhes, soit _____ € et le dépôt de garantie, soit 1 500,00 € lors de la signature du présent contrat ;
- payer le solde du loyer, soit _____ € à la remise des clefs ;
- fournir au bailleur une attestation certifiant qu'il a souscrit une assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tout dégât qui serait causé dans les locaux loués pendant la location.
- rendre les lieux dans un état de propreté identique à celui qu'il aura constaté lors du début de la location.

Il est précisé que le présent contrat sera résilié de plein droit si une somme quelconque n'était pas payée à son échéance ou si un chèque émis par le preneur n'était pas honoré par sa banque.

Article 7 : Contentieux

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à défaut d'accord amiable aux tribunaux dont dépend le siège social du bailleur.

Article 8 : Sous-location

Il est interdit au preneur de consentir une quelconque location des locaux loués.

Article 9 : Fournitures que le bailleur met à disposition du preneur

Le bailleur met à disposition du preneur les fournitures suivantes : eau, courant électrique, chauffage, toilettes.

Toutes autres fournitures sont à la charge du preneur.

Article 10 : règlement intérieur

Le preneur devra respecter l'ensemble des dispositions du règlement intérieur que le bailleur lui communiquera en annexe à la signature du présent contrat.

Fait à CALCATOGGIO en deux exemplaires, le

*** Le Bailleur**

Le Maire de CALCATOGGIO
Charles CHIAPPINI

*** Le Preneur**